

FICHE STANDARD ANALYSE PROJET 107

Nom du projet : Projet 107

I. GENERALITES :

* Région : Hainaut

* Hôpital Psychiatrique concerné : Hôpital psychiatrique « Les fleurs du Val » à Peruwelz

Création d'un centre psychosocial

* Hôpital général concerné : Hôpital civil de Tournai

* Coordinateur/Contrat B4 : Dr. Folamour

- Mise hors exploitation des lits : 10 lits A et 25 lits T

10/100 A 25/100 T

10 % 25 %

* Budget BMF proposé : 0 euros

II. ANALYSE :

Analyse B1 :

Données de Base :

↳ Comparaison:

B1 moyen/lits hôpital: **15.500 €**

B1 moyen/lits royaume : **19.750 €**

↳ Demande de l'établissement :

Frais de fonctionnement : 103.150 en 2011 et 150.000 en 2012

Justification :

Secrétariat-locaux-mobilier-site internet-folders-déplacements-téléphone- formation

Analyse :

Il faut déduire du montant la formation (25.400) qui n'est plus couverte dans le projet 107, et le montant tient compte du coordinateur et des frais afférent)

=> les montants acceptables seraient donc de +/- 253.150 euros

Le B1 étant moins élevé que la moyenne national, il paraît justifié d'utiliser une partie des moyens pour les frais de fonctionnement

Analyse B2 :

Données de Base :

↳ Comparaison:

B2 moyen/lits hôpital: **35.250 €**

B2 moyen/lits royaume : **25.400 €**

↳ Nbre d'ETP mis à disposition :

30 Lits T correspondent à 10 ETP

15 lits A correspondent à 8 ETP

L'établissement en propose : **10 ETP pour l'équipe mobile aigu et 8 ETP pour l'équipe mobile chronique**

↳ Nbre d'ETP qualifiés complémentaires : pas de demande

Analyse B4 :

Type de mesure	conditions	Montants de l'hôpital	ETP potentiels supplémentaires suite à la désaffectation du nombre de lit
Recyclage	pas obligatoire pour du personnel infirmier/soignant	550.000,50	
Convention de 1er emploi	pas obligatoire pour du personnel infirmier/soignant, peut aussi couvrir du personnel B1	200.550,19	
Absence de longue (dans les hôpitaux psychiatriques publics)	pas obligatoire pour du personnel infirmier/soignant, peut aussi couvrir du personnel B1	160.750,08	
Etudes pilotes		3.867.764,49	
Contractuels subventionnés	pas obligatoire pour du personnel infirmier/soignant, peut aussi couvrir du personnel B1		?
Emplois T1/T2	2 ETP A1 4 ETP A2 = 6 ETP / 30 lits T 2 x 59.200 = 118.400 4 x 52.400 = 209.006	862.950,68	6 selon lits 17,45 selon le budget
Personnel accompagnant	: 1 ETP infirmier par n° d'agrément	41.963,04	
Financement équipe mobile ("Colla)	1 ETP infirmier/ 30 Lits T	438.811,77	1

↳ Nombre ETP potentiels pouvant être mis à disposition : entre 7 et 18,45 ETP

↳ Coordinateur : 100.000 € (82.500 à 83.900)

Analyse B9 :

Type de mesure	conditions	Montants de l'hôpital	ETP potentiels supplémentaires suite à la désaffectation du nombre de lit
Renforcement équipe de nuit A et A de nuit	0,5 ETP par 60 lits A et/ou A de nuit agréé		0.125
Equipe mobile - Horaire	1 ETP infirmier/soignant octroyé par 30 lits A ou T	€	1

↳ Nombre ETP potentiels pouvant être mis à disposition : 1.125 ETP

III. CONCLUSIONS.

Comparaison :

- ressources présentes/demandes et ressources mise à dispositions/possibilités

Le projet justifie l'utilisation des moyens complémentaires pour couvrir 30 ETP.

Il met lui-même 18 ETP complémentaires.

De l'analyse, il apparait qu'il pourrait probablement mettre entre 8.125 et 19,50 en plus des 18 ETP suite à la mise hors service des lits.

Nombre d'ETP requis 14+16 = 30 ETP

Nombre total d'ETP proposés : 18 ETP (10 et 8 des 2 équipes mobiles)

- ressources « lit » pour 1 à fonction médicale :

↳ Fonction médicale : **225.000 €** pour 1.5 ETP médecin

Pour justifier le financement de la fonction médicale, un minimum de 30 lits doit être proposé par le projet

=> c'est le cas ici : OK

IV. PROPOSITION DE DECISION.

Le projet vise une désaffectation de lit T et A, sans préjuger du contenu et de la pertinence du projet, on peut dire que celui-ci justifie l'utilisation des moyens complémentaires, par des frais de fonctionnement et pour le coordinateur.

Il ne demande rien pour du personnel complémentaire.

Il utilise au maximum les ressources dont l'établissement qui désaffecte dispose.

La fonction médicale est budgétairement couverte.